



PUBLICATION DANS LE JOURNAL OFFICIEL DES QUE POSSIBLE

**SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi**

**ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SERVICE DES EAUX DU VAL TERBI (SEVT)**

Le règlement susmentionné, adopté par les communes membres du Syndicat, a été approuvé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 12 janvier 2021.

Son entrée en vigueur est fixée au 1.1.2021

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats communaux des communes membres.

SYNDICAT DES EAUX DU VAL TERBI

Corban, le 8.02.2021